

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 19 avril 2022, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale.

Sont présents :

Madame la conseillère Mélanie Gobeille District 1
Madame la conseillère Marie-France Beaudry District 3
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier District 4
Monsieur le conseiller Yvon Pepin District 5
Madame la conseillère Amélie Fournier District 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beauregard.

Absent (s) : Monsieur le conseiller Alain Daigle District 2

Sont également présents :

M. Claude Lalonde, ing., directeur général, Mme Julie Lamarche, OMA, greffière et Mme Josée Tassé, CPA, CGA, OMA, trésorière.

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

180-04-2022

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé de Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

Que la séance soit déclarée ouverte à 19h31.

Adoptée à l'unanimité.

181-04-2022

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mélanie Gobeille

Appuyé de Yvon Pepin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié le point en affaires nouvelles demeurant ouvert :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2022
 - 4.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 avril 2022
5. **AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 6.1 **Direction générale**
- 6.2 **Finances et trésorerie**
- 6.3 **Greffes et affaires juridiques**
- 7. **RÉGLEMENTATION**
- 8. **AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Autorisation de signature - vente d'un terrain industriel - Partie du lot 4 929 101 du cadastre du Québec - rue Orléans
 - 8.2 Approbation des comptes rendus du comité consultatif d'urbanisme
 - 8.3 Demande d'approbation de PIIA 2021-125 / 159, 163, 162 et 166 rue Mc Dermott
 - 8.4 Demande d'occupation du domaine public - Parc Centre-Ville - Le Marché de Charlotte
- 9. **INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**
 - 9.1 Adjudication d'un contrat pour le marquage de chaussées pour l'année 2022 | Appel d'offres 09-INF-I-22
- 10. **LOISIRS ET CULTURE**
- 11. **SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**
- 12. **RESSOURCES HUMAINES**
 - 12.1 Congé sans traitement - Catherine Wickham - Syndicat des employé(e)s des piscines et plans d'eau de la ville de Cowansville (CSN)
- 13. **AFFAIRES NOUVELLES**
 - 13.1 Acceptation d'une proposition de passerelle en remplacement du pont de la rue Hillcrest traversant le lac Davignon
 - 13.2 Octroi de contrat - Fournitures et installation de structures de jeux d'eau au parc des colibris en mode gré à gré
- 14. **DÉPOT DE DOCUMENTS**
- 15. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée à l'unanimité.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions est tenue tel que requis par la loi. Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

182-04-2022

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2022

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 avril 2022, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2022.

Adoptée à l'unanimité

183-04-2022

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 avril 2022

Considérant que copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 7 avril 2022, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 avril 2022.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Direction générale

Finances et trésorerie

Greffe et affaires juridiques

RÉGLEMENTATION

AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

184-04-2022

Autorisation de signature - vente d'un terrain industriel - Partie du lot 4 929 101 du cadastre du Québec - rue Orléans

Considérant qu'Enerquin Air Inc. a déposé une offre d'achat pour un terrain industriel situé sur la rue d'Orléans, soit le terrain identifié comme une partie du lot 4 929 101 du cadastre du Québec, d'une superficie de 7 361,77 mètres carrés (79 241 pieds carrés);

Considérant que l'ensemble du lot 4 929 101 est propriété de la Ville de Cowansville et qu'il a été acquis en vertu de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (RLRQ c. I-0.1);

Considérant que le prix de vente est de 1,20\$/pieds carré pour une superficie de 79 241 pieds carrés (7 361,77 mètres carrés);

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De vendre à Enerquin Air Inc. le terrain identifié comme une partie du lot 4 929 101, d'une superficie de 7 361,77 mètres carrés, pour un montant total de 95 089,20 \$ plus taxes, si applicables, aux conditions identifiées en annexe A déposée au soutien de la présente résolution.

Que le terrain soit identifié en annexe B de la présente résolution.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires à

l'exécution de la présente résolution. Que les honoraires professionnels du notaire soient entièrement assumés par l'acquéreur.

De joindre, au soutien de la présente résolution, le certificat de la trésorière requis en vertu de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (RLRQ c. I-0.1) indiquant le montant des coûts et les frais que doit couvrir le prix pour lequel l'immeuble est aliéné.

Adoptée à l'unanimité

185-04-2022

Approbation des comptes rendus du comité consultatif d'urbanisme

Considérant les réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues les 3 et 10 mars 2022;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, les comptes rendus du comité consultatif d'urbanisme du 3 mars 2022 ainsi que du 10 mars 2022.

Adoptée à l'unanimité

186-04-2022

Demande d'approbation de PIIA 2021-125 / 159, 163, 162 et 166 rue Mc Dermott

Considérant l'avis favorable à l'unanimité, sous conditions, du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 31 mars 2022;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2021-125 / 159, 163, 162 et 166 rue Mc Dermott », datés du 31 mars 2022, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver, sous conditions, la demande de PIIA 2021-125 relative aux propriétés sises au 159, 163, 162 et 166 rue Mc Dermott, lots 6 425 536, 6 425 537, 6 425 544 et 6 425 543 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction de cabanons de 8 pieds par 24 pieds.

CONDITIONS - Intervention au niveau architectural des cabanons et de la végétation :

1. Modification et alternance des pentes de toiture de manière à inclure un pignon 2 pentes, toit plat, etc. d'un immeuble à l'autre.
2. Que deux cabanons partageant le même stationnement commun puissent utiliser le modèle identique de forme de toiture.
3. Que la couleur des portes de cabanons ne soit pas blanche mais de teinte foncée comme ceux du revêtement du bâtiment principal ou noire.
4. Assurer la vitalité des végétaux en tout temps prévue sur le site et voir à son remplacement futur après la fin de vie utile.

Adoptée à l'unanimité

187-04-2022

Demande d'occupation du domaine public - Parc Centre-Ville - Le Marché de Charlotte

Considérant la demande de « Le Marché de Charlotte » pour l'occupation d'une petite partie du stationnement public du parc Centre-Ville, aux fins de vente d'aliments locaux;

Considérant que l'autorisation vise plus précisément la présence d'un camion de vente sur le site;

Considérant que la présente autorisation permettra aux citoyens de Cowansville d'avoir accès à un service alimentaire diversifié et local;

Considérant le *Règlement numéro 1885 relatif à l'occupation du domaine public*;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Et résolu :

D'autoriser le Marché de Charlotte à occuper une partie du stationnement public du parc Centre-Ville, afin d'autoriser la présence d'un camion de vente de produits locaux, les 6, 13, 20 et 27 mai 2022, de 17 h à 19 h.

D'assujettir l'autorisation à l'obligation pour le requérant de satisfaire aux conditions du *Règlement numéro 1885 relatif à l'occupation du domaine public*, notamment en ce qui concerne la propreté et la remise en état des lieux.

Adoptée à l'unanimité

INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS

188-04-2022

Adjudication d'un contrat pour le marquage de chaussées pour l'année 2022 | Appel d'offres 09-INF-I-22

Considérant que la Ville de Cowansville a procédé à un appel d'offres sur invitations pour le marquage de chaussées pour l'année 2022 | Appel d'offres 09-INF-I-22, tel que prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant que trois (3) soumissionnaires ont déposé une soumission aux date et heure prévues aux documents d'appel d'offres, à savoir :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix total (taxes incluses)</u>
Marquage Signalisation Rive-Sud B.A. Inc.	31 322,64 \$
Lignes Maska (9254-8783 Québec Inc)	32 505,09 \$
Lignco	44 827,60 \$

Considérant qu'après analyse, toutes les soumissions se sont avérées conformes aux exigences spécifiées aux documents d'appel d'offres;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'adjuger le contrat pour le marquage de chaussées pour l'année 2022 | Appel d'offres 09-INF-I-22 au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Marquage Signalisation Rive-Sud B.A. Inc., pour un montant total de 31 322,64 \$, le tout, aux conditions prévues dans les documents d'appels d'offres.

De puiser les deniers requis aux fins de la présente dépense à même le fonds d'administration selon les quantités réelles utilisées.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS ET CULTURE

SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES

189-04-2022

Congé sans traitement - Catherine Wickham - Syndicat des employé(e)s des piscines et plans d'eau de la ville de Cowansville (CSN)

Considérant que Mme Catherine Wickham est à l'emploi de la Ville à titre de surveillant-sauveteur;

Considérant que Mme Catherine Wickham désire se prévaloir d'un congé sans traitement conformément à l'article 9.13 de la Convention collective de travail du syndicat des employé(e)s des piscines et plans d'eau de la ville de Cowansville (CSN);

Considérant la recommandation du directeur par intérim du Service des loisirs et de la culture;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'accorder un congé sans traitement à compter du début de la session automne 2022 jusqu'à la fin de la session printemps 2023 à madame Catherine Wickham conformément à l'article 9.13 de la Convention collective de travail du syndicat des employé(e)s des piscines et plans d'eau de la ville de Cowansville (CSN).

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES NOUVELLES

190-04-2022

Acceptation d'une proposition de passerelle en remplacement du pont de la rue Hillcrest traversant le lac Davignon

Considérant que le pont de la rue Hillcrest, traversant le lac Davignon et sous la compétence du ministère des Transports du Québec (ci-après « MTQ »), doit être remplacé;

Considérant que la Ville et le MTQ conviennent de remplacer le pont par une passerelle destinée exclusivement aux piétons et aux cyclistes;

Considérant que le MTQ assume l'entièreté des coûts de reconstruction de la passerelle et qu'après les travaux, cette dernière sera sous l'entière responsabilité de la Ville;

Considérant qu'une entente relative à la mise en place et la gestion de la passerelle est intervenue entre le MTQ et la Ville, conformément à la résolution numéro 485-09-2021 adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 20 septembre 2021;

Considérant que le concept de la passerelle a dû être modifié et que le MTQ a transmis à la Ville trois propositions concept de passerelle, le tout conformément au document préparé par la firme CIMA+, sous le projet numéro 154-11-0460, daté du 8 mars 2022;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'accepter le concept de passerelle de type « treillis en acier préfabriqué » pour la future passerelle de la rue Hillcrest, traversant le lac Davignon, le tout conformément à la proposition numéro 1 du document préparé par la firme CIMA+, sous le numéro de projet 154-11-0460, daté du 8 mars 2022, sous la condition que la passerelle soit de couleur noire.

De transmettre le choix de proposition de passerelle au ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité

191-04-2022

Octroi de contrat - Fournitures et installation de structures de jeux d'eau au parc des colibris en mode gré à gré

Considérant que la Ville désire procéder à l'achat et à l'installation de structures de jeux d'eau pour le parc des Colibris;

Considérant l'article 8.1 du *Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle* de la Ville de Cowansville;

Considérant la demande du Service des loisirs et de la culture déposée afin d'autoriser l'octroi du contrat en utilisant le mode de passation gré à gré;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées par le Service des loisirs et de la culture;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'octroyer le contrat pour la fourniture et l'installation de structures de jeux d'eau au parc des colibris en mode gré à gré à Simexco Inc. pour un montant total de 89 789,44 \$, taxes incluses.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le règlement numéro 1819, conformément à la résolution 177-04-2022 intitulée « Autorisation de dépense - Aménagement de parc et de modules de jeux au parc des Colibris ».

Adoptée à l'unanimité

DÉPOT DE DOCUMENTS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions est tenue. Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

192-04-2022

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Et résolu :

Que la séance soit levée à 19h40.

Adoptée à l'unanimité.

Sylvie Beauregard, mairesse

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.